
DECISION N° : 068.04.2025

OBJET : **Consultation n°2024.12 – Prestations d'entretien et d'aménagement des espaces publics de la ville d'Osny**
Accords-cadres de fournitures courantes et de services – Attributions 4 lots

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 relatifs aux marchés publics passés selon une procédure d'appel d'offres ouvert,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

Considérant que la ville a lancé une consultation relative aux prestations d'entretien et d'aménagement des espaces publics de la ville d'Osny, décomposée comme suit :

- Lot 1 : Prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts (hors Jardin à la Française),
- Lot 2 : Prestations d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement du patrimoine arboré,
- Lot 3 : Prestations de désherbage des voies communales et du cimetière,
- Lot 4 : Prestations d'entretien et d'aménagement du Jardin à la Française du parc de Grouchy,

Considérant qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 16 décembre 2024, sur le BOAMP, avis n° 24-140870 publié le 17 décembre 2024, sur le JOUE, avis n°770001-2024 publié le 17 décembre 2024,

Considérant que 11 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative aux prestations d'entretien et d'aménagement des espaces publics de la ville d'Osny,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 1 : Prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 2 : Prestations d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement du patrimoine arboré,

Considérant que 2 offres ont été remises pour le lot 3 : Prestations de désherbage des voies communales et du cimetière,

Considérant que 4 offres ont été remises pour le lot 4 : Prestations d'entretien et d'aménagement du Jardin à la Française du parc de Grouchy,

Considérant qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie en date du 24 mars 2025, a décidé d'attribuer le lot 1 relatif aux prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts à la société ESPACE DECO, d'attribuer le lot 2 relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement du patrimoine arboré à la société ARBRE EN CIEL d'attribuer le lot 3 relatif aux prestations de désherbage des voies communales à la société LE JARDIN DES SENS et d'attribuer le lot 4 relatif aux prestations d'entretien et d'aménagement du Jardin à la Française du parc de Grouchy à la société PINSON PAYSAGE.

DECIDE :

Article 1 :

Lot 1 : Prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts

De conclure et de signer avec la société ESPACE DECO sise 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300), représentée par Monsieur Nicolas POUPENAY, un accord-cadre relatif aux prestations d'entretien et d'aménagement des espaces verts.

L'accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 350 000 € HT.

Lot 2 : Prestations d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement du patrimoine arboré

De conclure et de signer avec la société ARBRE EN CIEL sise 3 rue Emilie du Châtelet à Jouy-le-Moutier (95280), représentée par Monsieur Benjamin PERRIERE, un accord-cadre relatif aux prestations d'élagage, de taille, d'abattage et d'essouchement du patrimoine arboré.

L'accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 45 000 € HT.

Lot 3 : Prestations de désherbage des voies communales et du cimetière

De conclure et de signer avec la société LE JARDIN DES SENS sise 9 chaussée Jules César à Osny (95520), représentée par Monsieur Kocak ERDINC, un accord-cadre relatif aux prestations de désherbage des voies communales et du cimetière.

L'accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

Lot 4 : Prestations d'entretien et d'aménagement du Jardin à la Française du parc de Grouchy

De conclure et de signer avec la société PINSON PAYSAGE sise 13 avenue des Cures à Andilly (95580), représentée par Monsieur Eric BOUICHET, un accord-cadre relatif aux prestations de d'entretien et d'aménagement du Jardin à la Française du parc de Grouchy.

L'accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu à compter de la notification du contrat pour une durée initiale d'un (1) an et sera reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre est de quatre (4) ans.

Article 3 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY,

07 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE